



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET MANDAT	3
Contexte et mandat	4
Démarche de réalisation	5
Vision	6
Énoncé de valeurs	7
PORTRAIT DE LA SITUATION ACTUELLE	8
Territoire et effectifs scolaires	9
Clientèle au 30 septembre 2017	10
Politique n° 2 - <i>Maintien des services éducatifs dans les petites écoles</i>	11
Prévisions d'effectifs scolaires	12
Enjeux et orientations stratégiques 2013-2018	13
PROPOSITION D'OBJECTIFS ET D'INDICATEURS	14
LEVIERS À CONSIDÉRER DANS LE PEVR	33
DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET CITOYENS DU TERRITOIRE	34
Mission	36
Nos services	37
Nos engagements	38
Les recours des citoyennes et citoyens	39
PROCESSUS DE CONSULTATION	40
NOMENCLATURE DU COMITÉ DE PILOTAGE	41
Membres du comité de pilotage	42



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

CONTEXTE ET MANDAT

CONTEXTE ET MANDAT

- Avec l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique (Projet de loi no 105), la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs est partie prenante d'un tout nouveau cycle de planification stratégique du réseau scolaire en se dotant d'un premier plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022.
- Le ministre a transmis au président, le 15 décembre 2017, conformément à l'article 59 de la Loi, cinq objectifs et deux orientations que la CSFL devra considérer dans son PEVR. Aussi, elle pourra ajouter des objectifs eut égard au contexte dans lequel la Commission scolaire évolue.
- Ces objectifs et orientations sont en cohérence avec la *Politique de la réussite éducative* de même qu'avec la *Politique de l'activité physique, du loisir et du sport* et font partie du *Plan stratégique 2017-2022* du MEES. La Commission scolaire devra, pour chacun des objectifs nationaux, déterminer une cible à atteindre au terme de la période couverte par son PEVR.
- Le premier plan d'engagement vers la réussite de chacune des commissions scolaires doit être transmis subséquemment au ministre.

DÉMARCHE DE RÉALISATION

Une démarche de travail a donc été réalisée par le comité de pilotage selon les principales activités suivantes :

- présentation par la direction générale aux membres du comité de coordination et du comité consultatif de gestion de la CSFL, de la démarche de réflexion pour l'élaboration du PEVR au début de l'année scolaire 2017-2018;
- utilisation des services d'un consultant pour l'élaboration d'outils de consultation auprès de l'ensemble du personnel de la CSFL et de ses communautés en vue de l'élaboration du PEVR;
- libération d'une direction d'école pour accompagner ses collègues dans le processus d'élaboration du projet éducatif de leur école qui doit découler du PEVR, conformément aux prescriptions de la Loi;
- rencontres du comité de pilotage et de la table de coordination afin de clarifier les objectifs du mandat, d'échanger sur les enjeux et les besoins de la CSFL et de confirmer les travaux à réaliser;
- analyse des cibles proposées par le ministère pour atteindre les résultats attendus de la politique sur la réussite éducative et propositions pour la CSFL;
- réalisation de séances de travail avec les membres du comité de coordination et du comité consultatif de gestion de la CSFL afin de favoriser des échanges constructifs visant à relever l'information essentielle, permettant de formuler des recommandations de cibles à atteindre;
- rédaction d'un document de consultation présentant le PEVR et permettant aux établissements d'effectuer les travaux nécessaires à la révision de leur projet éducatif;
- élaboration du PEVR en cohérence et en continuité avec la planification stratégique 2013-2018 et la Convention de partenariat adoptées par le conseil des commissaires;
- consultation, validation et dépôt du PEVR auprès des instances de la CSFL (voir diapositive 35).

VISION

La Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs vise à **dispenser** les **services éducatifs** qui répondent aux besoins et aux capacités des clientèles qu'elle dessert. Elle **s'adapte** constamment aux exigences et aux enjeux liés aux contextes social, économique, politique, culturel et territorial, en ayant comme préoccupation d'aider les citoyens à atteindre le plus haut niveau de compétence possible. Elle offre des **services intégrés**, en favorisant une organisation pédagogique de **proximité**, tout en privilégiant une communication franche et constante.

ÉNONCÉ DE VALEURS

LE RESPECT MUTUEL Nous agissons avec attention et considération. Nous reconnaissons la contribution de tous comme essentielle à la réalisation de notre mission éducative et sociale. Ainsi, nous faisons preuve de confiance, de solidarité et d'ouverture.

L'ENGAGEMENT Nous sommes engagés envers notre mission et nous y adhérons en déployant tous les moyens disponibles pour la réaliser avec dévouement et rigueur.

LE PROFESSIONNALISME Nous affichons notre compétence en agissant avec autonomie, discernement et ouverture d'esprit, dans le respect de la confidentialité, pour répondre avec justesse aux impératifs de notre mission. Nous assumons la responsabilité de nos interventions pour le bien-être de l'élève et de l'image que nous projetons dans la communauté.

LA COLLABORATION Nous travaillons ensemble à l'atteinte des objectifs communs découlant de notre mission. Nous participons activement et contribuons positivement dans chaque milieu de notre organisation.

Ces valeurs teintent nos décisions et nos gestes chaque jour. Nous en sommes fiers car ainsi, nous soutenons la réussite, le développement et l'épanouissement dans chacun de nos milieux.

Élaboré avec l'ensemble du personnel de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs en 2014.



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

PORTRAIT DE LA SITUATION ACTUELLE

PORTRAIT DE LA SITUATION ACTUELLE

Territoire et effectifs scolaires

- La CSFL regroupe 29 municipalités au sein de deux MRC, soit les MRC des Basques et de Témiscouata. À celles-ci, s'ajoute la Municipalité de Saint-Cyprien pour une population totale d'un peu plus de 29 800 habitants répartis sur un territoire de 5 207 km².
- La CSFL compte 32 écoles primaires, 2 écoles primaires et secondaires, 4 écoles secondaires et centres FGA et FP, 1 centre de formation générale des adultes, 1 centre de formation en acériculture, 1 Maison familiale rurale et 1 service aux entreprises. Au total, près de 980 employés (temps plein, temps partiel et temporaire) œuvrent au sein de l'organisation.

Source : CSFL

PORTRAIT DE LA SITUATION ACTUELLE

Clientèle au 30 septembre 2017

Niveau	Nombre d'élèves au 30 septembre 2017	
Préscolaire 4 ans	220	
Préscolaire 5 ans	248	
Primaire	1 609	
Secondaire	1 280	
Total secteur jeunes	3 357	
Formation professionnelle	119 ETP*	Incluant 8 ETP au Service aux entreprises et 4 ETP à la MFR. D'après le Rapport annuel 2016-2017 du Service, 3151 personnes touchées par un service adultes ou FP (formation à distance, formation à temps partiel, formation à l'extérieur du territoire, etc.).
Formation générale adultes	293 ETP*	
Grand total	3 769	

Source : CSFL

PORTRAIT DE LA SITUATION ACTUELLE

Politique n° 2 – *Maintien des services éducatifs dans les petites écoles*

Avec sa Politique n° 2 - *Maintien des services éducatifs dans les petites écoles*, la CSFL se caractérise par sa volonté de maintenir ouverte la dernière école du village et ainsi favoriser **les services de proximité. Cela se traduit, entre autres, dans l'organisation scolaire par la mise en place de classes à triple niveau.** Dans l'ensemble de la CSFL, on dénombrait 16 classes à triple niveau au cours de l'année scolaire 2017-2018. Il en va de même des services à la formation professionnelle où des programmes sont offerts dans tous les secteurs du territoire de la Commission scolaire.

PORTRAIT DE LA SITUATION ACTUELLE

Prévisions d'effectifs scolaires

- Selon les prévisions des effectifs scolaires effectuées par le MEES, la CSFL connaîtra, au cours de l'exercice de ce PEVR, une décroissance importante de sa clientèle, et ce, tant pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire.
- La décroissance prévue se situe autour de 25 %, soit une diminution de près de 1 000 élèves entre 2016-2017 et 2031-2032.

Niveau	Nombre d'élèves				Variation entre 2016-2017 et...		
	2016-2017	2021-2022	2026-2027	2031-2032	2021-2022	2026-2027	2031-2032
Présoilaire 4 ans	231	117	113	104	-49 %	-51 %	-55 %
Présoilaire 5 ans	270	217	214	196	-20 %	-21 %	-27 %
Primaire	1 623	1 436	1 304	1 240	-12 %	-20 %	-24 %
Secondaire	1 266	1 200	1 061	959	-5 %	-16 %	-24 %
Total	3 390	2 970	2 692	2 499	-12 %	-21 %	-26 %

Source : FCSQ

PORTRAIT DE LA SITUATION ACTUELLE

Enjeux et orientations stratégiques (2013-2018)

Éléments dégagés des pratiques reconnues efficaces en cohérence avec le contexte et les enjeux organisationnels de la Commission scolaire

ORIENTATION I - *Améliorer la persévérance, la réussite et la qualification de tous les élèves jeunes et adultes*

ORIENTATION II - *Soutenir les pratiques pédagogiques, professionnelles et organisationnelles*

ORIENTATION III - *Actualiser notre modèle de gestion*

Axes d'intervention

- La persévérance scolaire et la lutte au décrochage scolaire.
- Une solide formation de base pour la sanction des études (qualification et diplomation).
- Le développement des projets particuliers.
- Les élèves à risque et HDAA.
- Un environnement sain et sécuritaire.
- La valorisation de la formation professionnelle.

Axes d'intervention

- L'insertion professionnelle du personnel.
- La formation continue et l'accompagnement.
- Les transitions dans le parcours scolaire.
- La diversification de l'offre de services à l'éducation des adultes, à la formation professionnelle et au service aux entreprises.
- Le pilotage des conventions de gestion et de partenariat, la veille stratégique sur les résultats scolaires, la diplomation et la persévérance.

Axes d'intervention

- L'amélioration continue de nos pratiques administratives.
- L'efficacité des communications internes et externes.
- La valorisation du rôle de la Commission scolaire et de ses établissements.



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

PROPOSITION D'OBJECTIFS ET D'INDICATEURS


CONCERNANT LA HAUSSE DU TAUX DE DIPLOMATION ET QUALIFICATION...

	Objectif national 2030	Cohérence	Cible intermédiaire pour 2022	Situation actuelle	Indicateur
MEES	D'ici 2030, porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP).	Objectif 1 Politique de la réussite éducative	D'ici 2022, porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification	78,8 % (cohorte 2008-2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
CSFL			D'ici 2022, porter à 85 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification. <u>Ce qui représente environ 12 élèves de plus, toute proportion gardée.</u>	80,6 % (cohorte 2008-2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans

COMMENT LA CIBLE A-T-ELLE ÉTÉ ANALYSÉE ET ÉTABLIE?

Cohorte 2008-2009 (taux actuels)				Cohorte 2015-2016 (taux actuels)				Cohorte 2015-2016 (cible)				Écart
	Nombre d'élèves	Taux de réussite	Élèves ayant réussi		Nombre d'élèves	Taux de réussite	Élèves ayant réussi		Nombre d'élèves	Taux de réussite	Élèves ayant réussi	Nombre d'élèves
1 ^{re} sec.	327	80,6 %	263	1 ^{re} sec.	277	80,6 %	223	1 ^{re} sec.	277	85 %	235	12
<p>En 2008-2009, 327 élèves étaient inscrits pour la première fois en 1^{re} secondaire. De ce nombre, 80,6 % ont reçu un diplôme ou une qualification après 7 ans, ce qui correspond à 263 élèves.</p>				<p>En 2015-2016, 277 élèves étaient inscrits pour la première fois en 1^{re} secondaire. Si nous maintenons la cible à 80,6 %, cela correspondrait à 223 élèves diplômés ou qualifiés après 7 ans.</p>				<p>Nous souhaitons atteindre la cible de 85 % pour le taux de diplomation et de qualification de cette cohorte en 2022. Cette cible correspond à 12 élèves de plus que notre taux de réussite actuel (235-223 = 12 élèves).</p>				

CONCERNANT L'ÉCART GARÇONS ET FILLES...

	Objectif national 2030	Cohérence	Cible intermédiaire pour 2022	Situation actuelle	Indicateur
MEES	D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.	Objectif 2 Politique de la réussite éducative	<u>Garçons et filles</u> : écart à 6,1 points pour l'ensemble des réseaux.	<u>Garçons et filles</u> : écart à 10,1 points pour l'ensemble des réseaux <u>e.i. : 73,8 % G et 83,9 % F</u>	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
CSFL			<u>Garçons et filles</u> : écart à 6,4 points. Améliorer la réussite des garçons à 80 %. <u>Ce qui représente 6 garçons de plus qui obtiennent un 1^{er} diplôme ou une 1^{re} qualification, toute proportion gardée.</u>	<u>Garçons et filles</u> : écart à 10,4 points Taux de réussite des garçons est à 76 %.	Taux de diplomation  et de qualification après 7 ans

COMMENT LA CIBLE A-T-ELLE ÉTÉ ANALYSÉE ET ÉTABLIE?

Cohorte 2008-2009 (taux actuels)				Cohorte 2015-2016				Cohorte 2015-2016 (cible)				Écart
	Nombre d'élèves	Taux de réussite	Élèves ayant réussi		Nombre d'élèves	Taux de réussite	Élèves ayant réussi		Nombre d'élèves	Taux de réussite ciblé (2022)	Élèves ayant réussi	Nombre d'élèves
1 ^{re} sec.	327	80,6 %	263	1 ^{re} sec.	277	80,6 %	223	1 ^{re} sec.	277	85 %	235	12
Garçons	183	76 %	139	Garçons	143	76 %	108	Garçons	143	80 %	114	6

CONCERNANT LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA...)


	Objectif national 2030	Cohérence	Cible intermédiaire pour 2022	Situation actuelle	Indicateur
MEES	D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.	Objectif 2 Politique de la réussite éducative	<u>EHDA et régulier</u> : écart à 25,3 points pour le réseau public seulement.	<u>EHDA et régulier</u> : écart à 34,1 points pour le réseau public seulement ie.: 48,3 % et 82,4 %	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
CSFL			<u>EHDA et régulier</u> : Amener l'écart à 24,25 points. Améliorer la réussite des élèves identifiés HDAA à 61,25 %. <u>Ce qui représente 3 élèves HDAA de plus qui obtiennent un 1^{er} diplôme ou une 1^{re} qualification, toute proportion gardée.</u>	<u>EHDA et régulier</u> : écart à 27,6 points <u>ie.: 57,9 % et 85,5 %.</u> Taux de réussite des élèves identifiés HDAA est à 57,9 %.	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans des élèves avec plan d'intervention en 1 ^{re} secondaire

COMMENT LA CIBLE A-T-ELLE ÉTÉ ANALYSÉE ET ÉTABLIE?

Cohorte 2008-2009 (taux actuels, écart de 27,6 %)				Cohorte 2015-2016 (taux actuels)				Cohorte 2015-2016 (cible; écart 17,3 %)				Écart
	Nombre d'élèves	Taux de réussite	Élèves ayant réussi		Nombre d'élèves	Taux de réussite	Élèves ayant réussi		Nombre d'élèves	Taux de réussite ciblée (2022)	Élèves ayant réussi	Nombre d'élèves
1 ^{re} sec.	327	80,6 %	263	1 ^{re} sec.	277	80,6 %	223	1 ^{re} sec.	277	85 %	235	12
1 ^{re} sec. EHDAAs*	76	57,9 %	44	1 ^{re} sec. EHDAAs*	80	57,9 %	46	1 ^{re} sec. EHDAAs*	80	61,25 %	49	3

* Élèves avec plan d'intervention actif au 30 septembre de leur 1^{re} secondaire.


CONCERNANT L'ÉCART DES ÉCOLES EN MILIEU DÉFAVORISÉ...

	Objectif national 2030	Cohérence	Cible intermédiaire pour 2022	Situation actuelle	Indicateur
MEES	D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre les différents groupes d'élèves.	Objectif 2 Politique de la réussite éducative	<u>Écoles défavorisées</u> : écart à 6,5 points pour le réseau public seulement.	Écoles défavorisées : écart à 8,9 points pour l'ensemble du réseau	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
CSFL			<u>Écoles défavorisées</u> : écart à 5 points. Améliorer la réussite des élèves provenant d'un milieu défavorisé à 77,9 %. <u>Ce qui représente 3 élèves de plus provenant d'un milieu défavorisé qui obtiennent un 1^{er} diplôme ou une 1^{re} qualification, toute proportion gardée.</u>	Écoles défavorisées: écart à 7,1 points. Taux de réussite des élèves provenant d'un milieu défavorisé est à 75,8 %.	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans 

CONCERNANT L'ÉCART DES ÉCOLES EN MILIEU DÉFAVORISÉ ET LES AUTRES MILIEUX COMMENT LA CIBLE A-T-ELLE ÉTÉ CALCULÉE?

Cohorte 2008-2009				Cohorte 2015-2016 (taux actuels)				Cohorte 2015-2016				Écart
	Nombre d'élèves	Taux de réussite	Élèves ayant réussi		Nombre d'élèves	Taux de réussite	Élèves ayant réussi		Nombre d'élèves	Taux de réussite	Élèves ayant réussi	Nombre d'élèves
1 ^{re} sec.	327	80,6 %	263	1 ^{re} sec.	277	80,6 %	223	1 ^{re} sec.	277	85 %	235	12
Milieus défavorisés	187	75,8 %	141	Milieus défavorisés	149	75,8 %	113	Milieus défavorisés	149	77,9 %	116	3

CONCERNANT L'ÉCART DES ÉLÈVES PROVENANT DE L'IMMIGRATION...

	Objectif national 2030	Cohérence	Cible intermédiaire pour 2022	Situation actuelle	Indicateur
MEES	D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre les différents groupes d'élèves.	Objectif 2 Politique de la réussite éducative	<u>Élèves issus de l'immigration de première génération</u> : écart de 3 points.	<u>Élèves issus de l'immigration de première génération</u> : écart de 4,1 points	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
CSFL			<u>Élèves issus de l'immigration de première génération</u> : écart de 0 point. Maintenir la réussite des élèves provenant issus de l'immigration à 83,3 %. <u>Ce qui représente le même nombre d'élèves issus de l'immigration qui obtiennent un 1^{er} diplôme ou une 1^{re} qualification, toute proportion gardée.</u>	<u>Élèves issus de l'immigration de première génération</u> : écart de 5,6 points (3 élèves sur 4 ont réussi) Taux de réussite des élèves issus de l'immigration est à 75 %.	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans 

CONCERNANT L'ÉCART DES ÉLÈVES PROVENANT DE L'IMMIGRATION... COMMENT LA CIBLE A-T-ELLE ÉTÉ CALCULÉE?

Cohorte 2008-2009 (taux actuels, écart de 5,6 %)				Cohorte 2015-2016 (taux actuels)				Cohorte 2015-2016 (cible; écart 2,9 %)				Écart
	Nombre d'élèves	Taux de réussite	Élèves ayant réussi		Nombre d'élèves	Taux de réussite	Élèves ayant réussi		Nombre d'élèves	Taux de réussite	Élèves ayant réussi	Nombre d'élèves
1 ^{re} sec.	327	80,6 %	263	1 ^{re} sec.	277	80,5 %	223	1 ^{re} sec.	277	85 %	235	12
Élèves issus de l'immi- gration	4	75 %	3	Élèves issus de l'immi- gration	6	75 %	5	Élèves issus de l'immi- gration	6	83,3 %	5	0

CONCERNANT L'ÂGE À L'ENTRÉE AU SECONDAIRE...

	Objectif national 2030	Cohérence	Cible intermédiaire pour 2022	Situation actuelle	Indicateur
MEES	D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	Objectif 6 Politique de la réussite éducative	D'ici 2022, ramener à 11,4 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	12,6 % (cohorte 2016-2017)	Part des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (réseau public)
CSFL			D'ici 2022, ramener à 13 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.	18,4 % (cohorte 2016-2017)	Part des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (CSFL)



COMMENT LA CIBLE A-T-ELLE ÉTÉ ANALYSÉE ET ÉTABLIE?

Cohorte 2008-2009 (taux actuels; proportion d'élèves de 6,7 %)			Cohorte 2016-2017 (taux actuels)			Cohorte 2016-2017 inscrit en 1 ^{re} année du primaire (cible; écart 11,6 %)		
Nouveaux élèves inscrits en 1 ^{re} secondaire	Proportion d'élèves de 13 ans et plus	Nombre d'élèves de 13 ans et plus	Nouveaux élèves inscrits en 1 ^{re} secondaire	Proportion d'élèves de 13 ans et plus	Nombre d'élèves de 13 ans et plus	Nouveaux élèves inscrits en 1 ^{re} secondaire*	Proportion d'élèves de 13 ans et plus	Nombre d'élèves de 13 ans et plus
327	6,7 %	22	239	18,4 %	44	264	13 %	34

*L'estimation des élèves a été établie à partir de la clientèle en 1^{re} année au 30 septembre 2016.

Répartition des 44 élèves au primaire

- Classe-ateliers : 8 élèves
- Classe régulière : 33 élèves
- Autre CS : 3 élèves

CONCERNANT L'AMÉLIORATION DU FRANÇAIS...

	Objectif national 2030	Cohérence	Cible intermédiaire pour 2022	Situation actuelle	Indicateur
MEES	D'ici 2030, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire, dans le réseau public.	Objectif 4 Politique de la réussite éducative	En ce qui concerne cet objectif sous la responsabilité du réseau scolaire, les commissions scolaires pourront définir une cible pour 2022 à partir des données analysées à l'examen de juin 2017.	S.O.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire.
CSFL			D'ici 2022, porter à 86 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire. <u>Ce qui représente environ 8 élèves de plus pour 25 écoles primaires qui dispensent la 4^e année.</u>	82,8 % de réussite (Cohorte 2016-2017)	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire.



COMMENT LA CIBLE A-T-ELLE ÉTÉ ANALYSÉE ET ÉTABLIE?

Juin 2017 (taux actuel)			Juin 2022 (taux actuel)			Juin 2022 (cible)			Écart
Nombre d'élèves de 4 ^e année	Taux de réussite à l'épreuve	Élèves ayant réussi	Nombre d'élèves de 4 ^e année estimé	Taux de réussite à l'épreuve	Élèves ayant réussi	Nombre d'élèves de 4 ^e année estimé	Taux de réussite à l'épreuve	Élèves ayant réussi	Nombre d'élèves
263	82,8 %	218	248*	82,8 %	205	248*	86,0 %	213	8

*L'estimation des élèves a été établie à partir de la clientèle du préscolaire 5 ans au 29 septembre 2017.

CONCERNANT LES BÂTIMENTS...

	Objectif national 2030	Cohérence	Cible intermédiaire pour 2022	Situation actuelle	Indicateur
MEES	D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	Objectif 7 Politique de la réussite éducative	D'ici 2022, faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	68 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant.	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier*.
CSFL			D'ici 2022, faire en sorte de maintenir le taux à 95,7 % des bâtiments du parc immobilier dans un état satisfaisant. <u>45 bâtisses sur 47 ont reçu la cote A, B ou C (correspondant à satisfaisant)</u>	95,7 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant. <i>(dernières données ministérielles)</i>	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier*.

*Cet indicateur est global et limitatif. Les CS peuvent se donner d'autres indicateurs qu'ils jugent pertinent d'utiliser pour mesurer l'atteinte de résultats plus spécifiques.



COMMENT LA CIBLE A-T-ELLE ÉTÉ CALCULÉE?

Avril 2017 (taux actuel)		Janvier 2018* (estimation)		Juin 2022 (Cible)		Écart
Nombre de bâtiments dans un état satisfaisant (Cote ABC)	Taux de satisfaction	Nombre de bâtiments dans un état satisfaisant (Cote ABC)	Taux de satisfaction	Nombre de bâtiments dans un état satisfaisant (Cote ABC)	Taux de satisfaction	Nombre de bâtiment qui passeront à l'état de satisfaction
45	95,7 %	45*	95,7 %	45	95,7 %	Les bâtiments ayant une cote D sont des entrepôts

CONCERNANT LES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE DES ADULTES...



	Objectif national 2030	Cohérence	Orientation pour 2022	Situation actuelle	Indicateur
MEES	D'ici 2030, augmenter de 5 points de pourcentage la part de la population adulte du Québec qui démontre des compétences élevées en littératie selon les résultats du PEICA de 2022.	Orientation Objectif 5 de la Politique de la réussite éducative			
CSFL			Maintenir et augmenter les collaborations avec les organismes de persévérance et les organismes populaires d'alphabétisation.	Plusieurs projets en cours actuellement. (20 protocoles d'entente par le Service de l'ÉA).	Nombre de protocoles

CONCERNANT L'ACTIVITÉ PHYSIQUE...



	Objectif national 2030	Cohérence	Orientation pour 2022	Situation actuelle	Indicateur
MEES	D'ici 2030, faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour.	Orientation 4 de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir			
CSFL			Augmenter à 300 minutes par semaine la pratique d'activité physique pour l'ensemble de nos élèves (offre de service).	Une moyenne de 240 minutes par semaine sont offertes aux élèves du primaire et 165 minutes aux élèves du secondaire.	Le nombre de minutes dédié à l'activité physique dans nos écoles.

LEVIERS À CONSIDÉRER DANS LE PEVR

Nous croyons qu'à l'intérieur des plans d'action des services de la commission scolaire et des projets éducatifs des écoles, nous devons considérer ces leviers pour établir nos moyens et nos actions pour atteindre l'ensemble de nos objectifs et cibles pour 2022 :

- Agir tôt
- La numératie et la littératie
- La pratique collaborative
- La stratégie numérique
- La bienveillance
- La motivation et la rétention des élèves (projets particuliers)
- Les parcours menant à la formation professionnelle (ex. : MFR)
- Liens avec la communauté et les partenaires



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET CITOYENS DU TERRITOIRE

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET CITOYENS DU TERRITOIRE

Voici la déclaration de service aux citoyennes et citoyens du territoire. Cette déclaration contient les engagements que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs entend respecter dans ses rapports avec ses usagers et ses communautés. Elle témoigne des efforts déployés pour améliorer de façon continue ses services.

MISSION

« La commission scolaire a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région. » (art. 207.1 LIP)

NOS SERVICES

Enseignement :

- Préscolaire
- Primaire
- Secondaire
- Formation générale des adultes
- Formation professionnelle
- Services aux entreprises

NOS ENGAGEMENTS

La Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs s'engage à dispenser les services éducatifs qui répondent aux besoins et aux capacités des clientèles qu'elle dessert. Elle s'adapte constamment aux exigences et aux enjeux liés aux contextes social, économique, politique, culturel et territorial, en ayant comme préoccupation d'aider les citoyens à atteindre le plus haut niveau de compétence possible. Elle offre des services intégrés, en favorisant une organisation pédagogique de proximité, tout en privilégiant une communication franche et constante.

LES RECOURS DES CITOYENNES ET CITOYENS

Lorsqu'il y a désaccord, la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs met à la disposition de ses usagers, des mécanismes permettant de faire valoir leur point de vue.

Ceux-ci peuvent retrouver sur le site Web de la Commission scolaire (www.csfl.qc.ca), les textes du règlement sur la gestion des plaintes et de la politique permettant la révision d'une décision :

- ✓ Règlement n° 10 - *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs*
- ✓ Politique n° 9 - *Révision d'une décision concernant un(e) élève.*

De plus, lorsque les recours prévus sont épuisés et que les usagers ne sont pas satisfaits du traitement de leur demande, ils peuvent se référer aux services du protecteur de l'élève. Les références sont également disponibles sur le site Web (www.csfl.qc.ca).

PROCESSUS DE CONSULTATION

Consultations : à partir du début mai 2018

- Conseils d'établissement - Personnels - conseil d'élèves : **Direction d'établissement**
- Personnels des services : **Directions de service**
- Comité EHDAA : **Direction de l'adaptation scolaire (4 juin 2018)**
- Comité de parents : **Direction générale (11 juin 2018)**
- Comité consultatif de gestion : **Direction générale (8 mai 2018)**
- Conseil des commissaires : **Direction générale (15 mai 2018)**
- Syndicats (professionnels, enseignants, soutien) : **Direction générale et Direction du Service des ressources humaines (21 juin 2018)**

NOMENCLATURE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PEVR

Le comité de pilotage du PEVR sera composé des mêmes représentants que celui de la convention de partenariat, soit la direction générale, des directions des services éducatifs et complémentaires jeunes et adultes, d'une conseillère d'orientation, de directions d'école et du Service des TIC. Bref, des acteurs de tous les secteurs de la Commission scolaire en feront partie, ce qui permet de bénéficier d'une vision élargie des suites à donner en relation avec l'ensemble des objectifs et cibles contenus dans le PEVR.

Ce comité de pilotage se dotera d'un tableau de bord qui nous permettant de suivre l'atteinte des objectifs et des cibles déterminés. L'objectif sera de dresser le bilan des indicateurs de réussite.

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

- Nancy Couture, directrice des Services éducatifs
- Bernard D'Amours, directeur général
- Julie Martin, directrice d'école primaire
- Sylvie Michaud, directrice d'école primaire
- Manon Morin, directrice d'école primaire et secondaire
- Alain Pelletier, directeur d'école secondaire
- Mike Robert, régisseur au Service des TIC
- Louise Roy, directrice FP, FGA et Service aux entreprises
- Christiane Séguin, directrice des Services complémentaires et de l'Adaptation scolaire
- Suzon Tanguay, conseillère d'orientation
- Collaboration spéciale de Gilles Dubé, technicien en informatique

